



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :

JEUDI 13 FEVRIER 2025

A 20 H 30 EN MAIRIE
45 RUE DE LA REPUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 décembre 2024
2. Débat d'orientation budgétaire
3. Rétrocession au profit de la ville de la parcelle AL 218 (b) en vue de l'intégration d'une partie du trottoir de la rue Deglane dans le domaine public
4. Rétrocession des parcelles AE241, AE293, AE303 et AE269 situées rue Alexandre Gérard
5. Convention avec le Conseil Départemental du Val d'Oise relative aux modalités de gestion et de maintenance des équipements statiques et dynamiques des feux tricolores d'une traversée piétonnes, 1 rue Léon Giraudeau (RD44)
6. Convention entre la ville et la SOBEFA : délégation de gestion d'un logement
7. Garantie d'emprunt – Seqens – 1 allée de la Liberté
8. Convention relative à la mise à disposition d'un agent du service de remplacement du CIG
9. Mise à jour du RIFSEEP
10. Synthèse du Rapport social unique 2023
11. Etat annuel des indemnités des élus municipaux
12. Mise à jour du tableau des effectifs
13. Décisions du Maire
14. Questions diverses

Le 06 février 2025

Le Maire,
Michel LACOUX

